



RELAIS TERRITORIAL DES OT & SI
FICHE RELAIS - 2016

N°3

REJOINDRE LE DISPOSITIF « CHAMBRE D'HÔTES RÉFÉRENCE® »

Afin de palier le manque de législation relative à l'activité de chambres d'hôtes, Offices de Tourisme de France (OTF) a mis en place un référentiel national dans le but de développer la qualification de ces hébergements locatifs. Par convention avec OTF, Yonne Tourisme centralise et analyse les demandes de référencement et propose aux Offices de Tourisme de devenir acteurs du dispositif en réalisant les visites de contrôle.

› LES OBJECTIFS

- Favoriser la qualification des hébergements touristiques et garantir aux clients une qualité minimale.
- Accroître les contacts entre les Offices de Tourisme et les exploitants de chambres d'hôtes.
- Disposer d'un référentiel unique et d'un logo national pour une meilleure lisibilité de la destination en France et à l'étranger.

› POUR QUI ?

Les Offices de Tourisme qui souhaitent qualifier les chambres d'hôtes de leur territoire et s'impliquer pleinement dans le dispositif en réalisant les visites de contrôle et la promotion du référentiel auprès des exploitants de chambres d'hôtes de leur territoire.

› LES DÉMARCHES À METTRE EN PLACE PAR L'OFFICE DE TOURISME POUR REJOINDRE LE DISPOSITIF

- Nommer un référent au sein de l'OT&SI.
- Habilitier l'agent à réaliser les visites de contrôle.
- Signer une convention avec Yonne Tourisme.
- Promouvoir le dispositif auprès des hébergeurs de son territoire.
- Réaliser la visite de contrôle suivant le référentiel d'OTF.
- Constituer le dossier qui sera présenté à la commission d'attribution.
- Élaborer un compte-rendu de visite transmis à Yonne Tourisme et présenté à la Commission départementale (composée de représentants des OT&SI) qui décide alors de l'attribution de la qualification.

N.B. Les recettes des visites réalisées par l'Office de Tourisme (50 €/chambre + 10 €/chambre supplémentaire) sont entièrement encaissées par l'OT et au bénéfice de celui-ci.

› COMMENT REJOINDRE LE DISPOSITIF ?

L'habilitation de l'agent est un pré-requis obligatoire pour réaliser les visites de contrôle. L'agent doit pouvoir justifier des connaissances du référentiel.

En sa qualité d'organisme en charge de la gestion du dispositif dans le département, Yonne Tourisme propose un pack annuel (100 €/an) d'accompagnement des Offices de Tourisme, comprenant :

- Une initiation de l'agent :
 - partie théorique : familiarisation avec le référentiel de qualification,
 - partie pratique : accompagnement lors de la première visite de contrôle.
- Un accompagnement permanent de l'Office de Tourisme dans sa démarche de développement du dispositif,
- La coordination du dispositif au niveau départemental et l'organisation de la commission d'attribution.

LES VALEURS DE LA QUALIFICATION

DÉMARCHE MAÎTRISÉE À 100%
PAR LE RÉSEAU DES OT&SI.
ELLE PROPOSE UNE ALTERNATIVE
AUX PROPRIÉTAIRES NE
SOUHAITANT PAS ADHÉRER
À UN LABEL.

LA DURÉE DE VALIDITÉ DE LA
QUALIFICATION CHAMBRES
D'HÔTES RÉFÉRENCE®
EST DE 5 ANS.



DÉMARCHE À SUIVRE POUR REJOINDRE LE DISPOSITIF CHAMBRES D'HÔTES RÉFÉRENCE®

1. Prendre connaissance du Guide pratique relatif au référentiel sur le site Internet professionnel de Yonne Tourisme, rubrique OT&SI. Cette première étape permettra à l'Office de Tourisme de mesurer sa capacité d'engagement dans la démarche.
2. Contacter le Relais Territorial des OT&SI de Yonne Tourisme afin de planifier la formation à l'habilitation de l'agent aux visites de contrôle.



VOTRE CONTACT YONNE TOURISME
RELAIS TERRITORIAL DES OT&SI
Anne-Sophie FERRAND
1-2, quai de la République - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 72 13 60 - Fax 03 86 72 92 09
relaisotsi@tourisme-yonne.com

EN SAVOIR +

www.tourisme-yonne.com/pro
Rubrique : Je travaille en Office de Tourisme
Sous-rubrique : Chambre d'hôtes

